

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001.

Objet :  
Demande de  
subvention  
Européenne  
Communes  
en phase  
transitoire  
"Manifestations"  
0101/06

L'an deux mille un et le dix-sept Janvier  
à dix-sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,  
FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI  
MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du  
Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations  
défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le développement du service culturel de qualité au  
bénéfice des populations en zone rurale sera accru au cours de  
l'année 2001 par l'organisation de concerts de qualité dans les  
communes du Haut-Pays.

En conséquence, le Président propose de solliciter  
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2,  
de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions  
pour la réalisation de l'opération "Manifestations Musicales",  
dont le montant est évalué à 130 000 F pour l'année 2001.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical :

- 1/ sollicite au titre des communes en phase transitoire de  
l'objectif 2, des subventions au taux le plus élevé auprès de  
l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région.
- 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches  
nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

